Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFiP 24
DDFiP de la Dordogne
15 rue du 26ième Régiment d'Infanterie
24 000 PERIGUEUX
****
☎·: 06-86-83-13-88
@ : fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/024/

Le Comité Technique Local i en présentiel le vendredi 02 juillet 2021 en deuxième convocation, sous la présidence de Monsieur Didier BIANCHINI

Ordre du jour :

1 – PV du CTL du 3 mai 2021
2 – Réorganisation des services de Direction au 1er septembre 2021
3 – Questions diverses

En l'absence d'obligation de quorum, le président ouvre la séance

1 / PV du CTL du 3 mai 2021 (pour approbation)

Le PV approuvé à l'unanimité.

2 / Réorganisation des services de Direction au 1er septembre 2021 (pour avis)

Le président commence son propos en précisant qu'il s'agit d'une réorganisation d'ampleur modeste, et énumère les raisons de cette modification

- Celle-ci intervient suite au manque de visibilité de l'organisation actuelle
  - ✔ En interne, il est difficile de trouver le pôle compétent .
  - ✔ En externe, la Délégation fonctionnant toujours sur une distinction gestion fiscale, gestion publique, distinction sur laquelle s'appuie la Direction générale.
- La situation actuelle conduit à une mauvaise répartition des charges entre les deux pôles métiers, notamment dans le contexte NRP
- Enfin, la troisième raison tient au fait que les synergies attendues, notamment par le rapprochement de métiers d'expertise, se sont avérées à l'usage peu satisfaisantes.

Le directeur fait part de son étonnement au niveau de l'organisation quand il a pris ses fonctions.

Tous les agents des pôles ont été réunis et ont également fait part de leur préférence pour la répartition antérieure.

Il est donc prévu à compter du 1er septembre 2021 de revenir à un pôle gestion publique avec le service de la Fiscalité directe locale, et un pôle gestion fiscale.

Le pôle moyens et stratégie n'est pas concerné par cette réorganisation.

Concernant le pôle TAM/RAP. Les recettes non fiscales sont traditionnellement rattachées à la gestion publique. En outre, fin 2022, la DGFiP sera également compétente pour asseoir les taxes et le pôle aura alors vocation à être rattaché au pôle gestion fiscale.

Le service RH rappelle que l'organisation actuelle visait également à défiliariser les équipes.

Le directeur souligne que l'organisation actuelle avait été mise en place à titre expérimental.

F.O.-DGFiP24 Vos représentants préviennent qu'ils ne voteront ni pour ni contre car il y en a assez de ces changements permanents même s'ils espèrent que la nouvelle organisation apportera satisfaction.
Une de vos représentante , observe que les collègues ne savent plus trop à qui ils ont à faire en Direction.
Que le Directeur est en tout état de cause seul maître à bord sur l'organisation à mettre en place et que par conséquent elle ne votera ni pour ni contre.

Le directeur répond sur le fait d'être seul maître à bord. Il rappelle que bien qu'étant surpris par l'actuelle organisation lors de sa prise de fonctions, il n'a pas souhaité la modifier dans un premier temps pour voir à l'usage si le fonctionnement donnait satisfaction. Finalement, c'est sur la base d'un diagnostic largement partagé qu'il a pris la décision de changer d'organisation.

En l'absence d'autres observations, la nouvelle organisation est soumise au vote.

Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 3

3 - Questions diverses

F.O.-DGFiP24 s'inquiète de la situation des effectifs dans les postes avec les conséquences sur des collègues qui sont seuls pour tenir la caisse.
Certains chefs de service privilégient leurs congés sur ceux de leurs agents. Des chefs de service sont en télétravail et demandent à un agent isolé de rester dans le service pour tenir la caisse, ce qui n'est pas conforme aux règles de sécurité. Le poste devrait être fermé.

La direction considère que la logique n'est pas de fermer le poste. Il appartient au chef de service de renoncer à son télétravail pour faire en sorte que l'agent ne soit pas seul dans le service pour tenir la caisse.

Le président considère que **F.O.**-DGFiP24 a raison sur les questions de sécurité et précise que les caisses, c'est-à-dire avec paiements en espèces, seront progressivement fermées et ce sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un CTL de rentrée. S'agissant des cadres en télétravail, il précise qu'1/3 des cadres ont demandé à en bénéficier mais pour autant les demandes sont très raisonnables.

F.O.-DGFiP24 précise qu'il n'est pas contre le télétravail des cadres mais il lui semble nécessaire de rappeler les règles de sécurité.

L'autre Organisation Syndicale demande quelle est l'évolution du télétravail pour les agents.

La direction précise qu'il manque de visibilité pour le moment car les demandes ne transitent plus par le service RH. C'est un sujet qui sera abordé en CTL de rentrée.

Le directeur rappelle que nous sommes encore dans une période intermédiaire où subsiste du télétravail exceptionnel dans le cadre de la crise sanitaire. Par ailleurs, les agents qui changent de service doivent attendre le 1er septembre pour effectuer leur demande auprès de leur nouveau chef de service.

Les RH soulignent tout de même que près de 20 nouveaux portables ont été attribués à des agents qui entrent dans le dispositif du télétravail.

F.O.-DGFiP24 évoque ensuite la situation de La Force où les collègues s'inquiètent du transfert d'une partie de leurs missions vers Ribérac, résidence qu'ils ne souhaitent pas rejoindre.

Les RH répondent qu'il y a deux sujets distincts.
Il sera proposé au 1er janvier 2022 un ajustement de périmètre pour transférer la gestion de la commune de Les Lèches à la Trésorerie de Ribérac qui gère d'ores et déjà toutes les autres communes de l'intercommunalité. Cette mesure permettra au CDL de St Astier d'avoir un seul interlocuteur.
Par ailleurs, il est prévu en 2023 la création des SGC de Bergerac et Ribérac. Les communes de La Force relèvent de deux intercommunalités dont l'une sera rattachée à Bergerac et l'autre à Ribérac.

F.O.-DGFiP24 précise que c'est justement ce qui inquiète les collègues de La Force qui ne veulent pas rejoindre Ribérac.

La direction répond qu'il est trop tôt pour apprécier les conséquences au niveau des emplois. La charge transférée n'est peut-être pas la même de chaque côté. En outre, même si un SGC a un transfert de charges qui justifie un transfert d'emplois, l'emploi transféré peut être pris, en fonction des possibilités, ailleurs que dans le service qui transfère la charge. En fait, c'est justement la raison pour laquelle à l'automne il se déplace avec le chef de division RH dans les postes restructurés pour remettre des fiches d'option aux agents et ainsi voir les souhaits des uns et des autres.

Le directeur confirme que la Direction essaie de s'adapter pour prendre en compte non seulement l'intérêt des services mais également l'intérêt des agents.

S'agissant de l'apprentissage, le chef du service RH informe les représentants du personnel que la Direction espère pouvoir recruter 3 apprentis sur les 4 prévus, pour la BDV, le SIP de Périgueux et le SGC de Périgueux. Les contrats débuteront en septembre 2021 pour un an s'agissant d'apprentis de niveau licence et plus.

Le directeur signale également que la Direction avait demandé la prolongation du contrat de 6 mois de la contractuelle recrutée pour le traitement du fonds de solidarité. La direction générale a accepté une prolongation de 3 mois, ce qui permettra d'assurer la continuité du service en cette période de congés et d'éviter que les demandes ne s'accumulent.

***

Les élus FO DGFiP24:

Titulaires
Sandrine THYSSEN
Gaëtan LEJEUNE

Suppléants
Jacques JOUSSON
Sabrina BENDERRADJI

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
Libre et Indépendant
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
Pour nous le plus important c'est FOrcément vous